

Le concours arbitre de championnat de France est organisé autour de quatre groupes d'épreuves d'évaluation :

<b>Epreuves en Contrôle en Cours de Formation en Ligue</b>	<b>E1</b> Formation à distance e-Learning	<b>E2</b> Test QCM à distance e-Learning	<b>E3</b> Présentation d'un rapport d'incident
	<b>E4</b> Autoévaluation d'une rencontre	<b>E5</b> Réalisation et envoi de clips vidéo	<b>E6</b> Quiz vidéo technique
<b>Epreuve pratique</b>	<b>E7</b> Deux observations sur des matchs de PNM ou NF3		
<b>Epreuves terminales</b>	<b>E8</b> Test physique Luc Léger	<b>E9</b> Test écrit de règlement	
	<b>E10</b> Test vidéo de règles et mécanique	<b>E11</b> Oral de règlement de jeu	
<b>Epreuve optionnelle</b>	<b>E12</b> Démonstration commentée sur du jeu 3x3		



## Le détail des épreuves :

### A. LE GROUPE D'ÉPREUVES "EN LIGUE"

Epreuves organisées en Contrôle en Cours de Formation (CCF) au sein de la ligue :

- E1 : Validation d'un parcours e-Learning sur une plateforme de formation à distance [lien plateforme](#)
- E2 : Validation d'un QCM e-Learning sur la même plateforme
- E3 : Présentation d'un rapport d'incident [lien document](#) + [lien clip](#)
- E4 : Présentation d'une auto évaluation
- E5 : Réalisation et envoi de clips vidéo
- E6 : Quiz vidéo technique



### B. LE GROUPE D'ÉPREUVES "PRATIQUES"

- E7 : Evaluation Pratique : 2 évaluations pratiques en situation sur 2 rencontres de PNM (Pré Nationale Masculine) voire exceptionnellement de NF3 (Nationale Féminine 3).

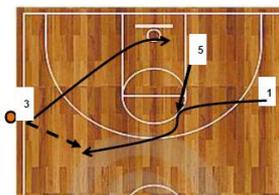
### C. LE GROUPE D'ÉPREUVES "TERMINALES"

Epreuves organisées par la FFBB dans la zone (accessible sous réserve d'avoir validé E8 : Validation du test physique

- E9 : QCM papier [lien règlement et interprétations](#)
- E10 : QCM diaporama sur la mécanique et le règlement de jeu
- E11 : Oral de règlement [lien règlement et interprétations](#)

### D. L'ÉPREUVE OPTIONNELLE "TERMINALE"

- E12 : Epreuve optionnelle : Démonstration commentée technique et arbitrage en 3 contre 3 [lien démonstration](#)



## Réussite au concours :

Pour réussir le concours d'arbitre de championnat de France, le candidat devra avoir validé les 3 groupes épreuves et obtenir une note **moyenne** minimale de 12/20.

Le recrutement des candidats ayant réussi le concours (moyenne générale supérieure ou égale à 12/20) est effectué au regard du classement des candidats au concours dans leur ligue ou leur zone, en fonction des besoins et places disponibles dans chaque secteur de recrutement.

Un candidat peut réussir le concours (moyenne supérieure à 12/20) sans pour autant être recruté.